



Fédération Syndicale Unitaire
Section départementale de l'Orne

Motion proposée par la FSU
lors du C.D.E.N. du 02 février 2017

La dotation ministérielle en postes du premier degré pour chaque académie est calculée sur la base d'un relevé démographique et de deux indicateurs, à savoir, un indicateur territorial prenant en compte la part du nombre d'élèves issus d'une commune "rurale" et un indicateur social prenant en compte le nombre de communes du premier quintile de revenus disponibles par Unité de Consommation.

C'est à ce titre que, malgré la perte démographique importante en terme d'élèves prévus à la rentrée prochaine dans l'Académie de Caen, celle-ci s'est vu dotée positivement avec 4 moyens supplémentaires et en grande partie de part les indicateurs du département de l'Orne.

Pourtant, lors de son arbitrage sur la répartition de ces moyens, Monsieur le recteur s'est affranchi du modèle ministériel pour y substituer une volonté de rapprocher le P/E des trois départements de l'Académie. Faut-il rappeler que ces trois départements sont pourtant bien différents ce que le modèle ministériel met en évidence ?

C'est pourquoi le CDEN du département de l'Orne demande à Monsieur le Recteur de revenir sur son arbitrage et de procéder à une nouvelle répartition des moyens en prenant en compte le modèle ministériel permettant de doter plus favorablement le département de l'Orne.